

Perpignan le jeudi 29 avril 2010

Les personnels enseignants du Lycée Maillol
de Perpignan

à

Monsieur le recteur
de l'Académie de Montpellier
S/C de Monsieur l'Inspecteur d'académie

Objet : Contestation de l'annulation d'une exclusion définitive.

Nous les personnels enseignants du Lycée Maillol de Perpignan contestons avec colère et indignation votre décision de casser la mesure d'exclusion définitive prononcée par notre conseil de discipline à l'encontre d'une élève qui depuis plusieurs années est très problématique, absentéiste, perturbatrice, insolente, qui a récemment insulté et craché sur son professeur de Mathématiques.

Votre décision nous apparaît inique, méprisante, et dans une certaine mesure dangereuse:

- La commission d'appel sur laquelle se fonde votre décision s'est tenue en l'absence du professeur concerné alors que l'élève et sa famille n'ont eu de cesse de l'accuser pour chercher à minimiser la responsabilité de l'élève.
- La manière dont votre décision disqualifie le long travail d'accompagnement de l'élève de la part des professeurs, des conseillers d'éducation, du personnel de direction et en ultime recours du conseil de discipline nous parvient comme un message de désaveu de notre travail et de nos missions.
- Les sanctions d'exclusion définitive dont nous mesurons toujours la gravité et qui interviennent au terme d'innombrables tentatives de remédiation sont avant tout un message éducatif adressé à l'ensemble de la communauté scolaire. En ordonnant la réintégration dans son établissement, dans sa classe d'origine, d'une élève qui injurie l'institution scolaire nous considérons que vous prenez la responsabilité de légitimer et d'encourager des actes de violence verbale ou physique futurs. Par ailleurs, est-ce vraiment la meilleure solution pour l'élève et sa scolarité?

Votre décision compromet sérieusement la sérénité nécessaire au fonctionnement d'un établissement au profil socioéconomique particulier où l'autorité n'est possible et n'a de vertu que si elle est cohérente et comprise par tous. Or, votre annulation, aussi légale soit-elle, n'est pas pour autant compréhensible pour des élèves victimes de brimades, des parents inquiets de voir les violences se développer en milieu scolaire, et enfin des personnels qui affrontent les incivilités quotidiennes.

C'est pourquoi nous, les personnels signataires de la présente, vous demandons de bien vouloir procéder à un nouvel examen du dossier afin de ne pas entériner un jugement incompréhensible qui nuit d'abord à la majorité de nos élèves qui respectent les règles et dont nous avons aussi la responsabilité.